



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 juillet 2023

L'an 2023 et le 20 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 12 juillet 2023.

Date de la convocation : 12 juillet 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Délibération N° 20-07-2023 / N°133

Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, René Pruvost, Marc Degrendele, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioo, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 87

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Eric Caron

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse

Absents excusés : Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, André Michel, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Sabine Surelle, Philippe Carton, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Stéphane Gomès, Roland Descamps, Alain Traisnel

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Muriel Roussel, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Yves Lieppe, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magalie Jonard, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Damien Bricout ayant donné procuration à Eric Poulain.

Secrétaire de séance : Pierre Cuvillier

Titre de la délibération : Tarification de l'office de tourisme – Mise en place du paiement en ligne

Vu la délibération n° 16-04-2017 / n°16 concernant la création de régie de recettes pour le service de l'Office de tourisme.

Vu la délibération n° 16-01-2017 / n°19 concernant la création d'une régie de recettes pour le service sport-culture.

Vu la délibération n° 16-01-2017 / n°21 concernant la tarification de la saison culturelle intercommunale.

Vu la délibération n° 06-03-2019 / n°27 concernant la modification des tarifs pour les balades commentées.

Vu la délibération n°06-03-2019 / n°23 concernant la tarification pour visite à caractère exceptionnel.

Vu la délibération n° 27-02-2020 / n°45 concernant la tarification du rallye familial.

Vu la délibération n° 13-04-2023 / n°84 concernant le passage à la billetterie en ligne.

Vu la Commission du jeudi 15 juin 2023.

Vu le Bureau du 11 juillet 2023.

Madame la Vice-Présidente expose que le passage à la billetterie en ligne engendre des frais de gestion pour chaque billet vendu. Ces frais sont pris en charge par l'acheteur.

Or, pour permettre aux indécis et aux visiteurs ou spectateurs de dernières minutes de pouvoir accéder aux visites, spectacles ou événementiels, il est proposé de garder un paiement sur place en régie.

Toutefois, pour inciter les acheteurs à réserver et payer les prestations en ligne, il est proposé d'augmenter le tarif de toute prestation (spectacles, spectacles exceptionnels, balades, balades exceptionnelles, rallye..) à l'euro supplémentaire en cas de paiement sur place en régie.

- Pour une balade commentée initialement à 4€, si paiement en ligne, frais de gestion de 0,33€ soit 4,33€, si paiement sur place passage à 5€.
- Pour une balade exceptionnelle initialement à 5€, si paiement en ligne, frais de gestion de 0,34€ soit 5,34€, si paiement sur place passage à 6€.
- Pour le rallye familial initialement à 1€, si paiement en ligne, frais de gestion de 0,30€ soit 1,30€, si paiement sur place passage à 2€.
- Pour un spectacle initialement à 5€, si paiement en ligne, frais de gestion de 0,34€ soit 5,34€, si paiement sur place passage à 6€.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 11 juillet 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- valider la proposition de modification des tarifs liés à la mise en place de la billetterie en ligne et au paiement sur place en régie pour les actions et programmations communautaires.
- permettre d'engager toute démarche permettant sa mise en œuvre en accord avec la Trésorerie.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/07/2023 et publication ou notification du 27/07/2023

